

ASA DE MERFY

**AVIS D'ENQUÊTE LOCALE RELATIVE
À LA BASE DE RÉPARTITION DES DÉPENSES**

Les propriétaires de terrains inclus dans le périmètre de l'**Association Syndicale Autorisée** (par arrêté préfectoral du 14 avril 2021) pour l'aménagement de l'hydraulique et de la voirie sur les coteaux viticoles de Merfy et une partie de St Thierry, **sont avisés que :**

1) Seront déposés, en mairie de Merfy, du 17 JANVIER au 31 JANVIER 2022 :

- ◆ **Un mémoire fixant la Base de Répartition des Dépenses,**
- ◆ **Une simulation d'un rôle pour un appel fictif de redevances,**
- ◆ **Un registre de réclamation.**

2) Ces documents sont consultables aux heures ouvrables du secrétariat de Mairie (les LUNDI ET JEUDI DE 9H30 à 11H00 ET DE 16H30 à 18H30.....)

3) Vous pouvez rencontrer les représentants du syndicat de l'ASA afin de faire part de vos réclamations relatives à la Base de Répartition des Dépenses (et non celles relatives au montant des redevances) en prenant rendez-vous auprès de Monsieur Marc LEMOINE, président de l'ASA en appelant au 06.30.60.87.68.

A: MERFY

Le 10 JANVIER 2022